Wilmot ne fait aucune difficulté pour avouer les vols qu'il a commis ; il a, lui-même, déclaré à M. le juge d'instruction, lors de son arrestation, qu'il en avait commis une grande quantité et depuis longtemps. Le premier remonte à deux ans, alors qu'il travaillait aussi pour la Compagnie aux ateliers du Bourget : à la gare du Bourget, il prit un jour une pièce de toile, et sept ou huit fois, il recommença, emportant tantôt des tissus, tantôt des valises. Une lettre anonyme le dénonça à ses chefs ; il avoua tout, mais il ne fut pas révoqué ; après huit jours de mise à pied, on l'envoya à Hellemmes, où il continua ses exploits, tant en gare de Lille qu'à Ascq. Au mois de novembre dernier, ayant obtenu un permis pour Paris, il y alla, et profita de son voyage pour dérober à la gare du Nord une bicyclette, — celle dont nous venons de parler, — et un carton à chapeau.

Interrogé habilement par M. le Président, Wilmot arrive au point relatif à la culpabilité de Debouvry, qui, lui, nie avoir été un complice conscient. Le samedi soir, 1er décembre, il raconta aussitôt à son voisin et ami Debouvry, qu'il avait été arrêté et relâché ; il lui demanda de prendre chez lui tous ces objets « pour que la police n'y mette pas le nez », car il craignait une perquisition imminente, mais il ajoute avoir dit qu'ils ne provenaient pas de vol ; « il a accepté de toute confiance, comme beaucoup l'auraient fait ». A quoi M. le Président fait observer que « on ne cache pas à la police ce qui vous appartient », et toute cette quantité d'objets divers, « un vrai déballage » aurait dû éveiller son attention ; « il est impossible, ajoute M. le Président, que, connaissant l'arrestation pour vol, Debouvry ne se soit pas douté que ces objets qu'il cachait étaient le produit de vols antérieurs ».

Un point très intéressant et sur lequel les questions de M. le Président ont fait hier un jour tout nouveau, est celui des mobiles du vol, à telle enseigne qu'elles ont fait naître un doute sur la responsabilité de Wilmot.

D. « Pourquoi tous ces vols ? » demande M. le Président. — R. « Je ne le sais pas moi-même, répond le prévenu, je ne savais pas ce que j'avais chez moi ». Et, poussé encore plus avant, il finit par cette réponse étrange : « J'attribue cela à une faim et une soif que j'avais... » Serait-ce un kleptomane ? D'autant que, alors que, depuis dix-sept ans il est à la Compagnie, il n'a commencé à voler que depuis deux ans ; en outre, il déclare n'avoir jamais vendu les objets volés jamais rien touché. En effet, il n'avait qu'un livret de caisse d'épargne de 252 francs, ce ne sont pas des économies impossibles.

Quant à Debouvry, il se contente de dire qu'il n'a jamais pensé que les objets à lui confiés de cette étrange façon étaient volés ; lors de l'arrestation de Wilmot, il a demandé à la femme de ce dernier de les reprendre, elle lui a répondu de ne rien craindre, mais lui a conseillé de cacher dans le trou.

Debouvry est défendu par Me Babled.

Le Tribunal déclare que les débats établissent la culpabilité des deux prévenus, mais il leur accorde des circonstances atténuantes, à raison des faits de la cause « et » surtout à Wilmot qui a passé des aveux complets sur » des faits qui seraient sans cela restés inconnus ; dont » la conduite était des plus régulière, et qui parait avoir » agi sous l'effet d'un affaiblissement de ses facultés men» tales ». En conséquence, il condamne Louis Wilmot à quatre mois de prison, Jean Debouvry à un mois, et leur accorde à tous deux le bénéfice de la loi Bérenger.

—×—

L'AMNISTIE ET LES CONTRAVENTIONS DE CHEMIN DE FER. — Décidément, cette question de l'amnistie des contraventions à la police des chemins de fer restera longtemps en suspens. Il y en avait une au rôle de jeudi : M. le substitut d'audience dit qu'il a ordre d'en demander la radiation pour amnistie. M. le Président lui fait observer qu'il y a des arguments sérieux (ceux que nous avons développés il y a huit jours dans notre chronique), contre cette question d'amnistie ; à quoi M. Lebucteu Kerisel, substitut, répond que, à son avis personnel, les contraventions de chemin de fer ne sont pas amnistiées.

En fin de compte, le Tribunal renvoie l'affaire pour permettre à M. le Procureur de la République de prendre un parti et d'étudier la question.

LE LAIT BAPTISÉ. — Trois marchands de lait, qui avaient additionné d'eau le lait qu'ils vendaient au public, sont poursuivis en police correctionnelle.

V. F... à Wattrelos, s'est vu prélever trois échantillons; dans l'un, le lait était pur ; l'autre contenait 6 % d'eau, le troisième 25 %, ce qui est beaucoup : elle explique qu'elle avait mis un peu d'eau pour retirer la crème ; peu importe : quarante francs d'amende.

— S... à Mouvaux, trouvé avec 20 % d'eau, attrape également quarante francs d'amende.

— Enfin, M..., femme D..., fermière à Marcq-en-Barœul, s'en tire avec vingt-cinq francs d'amende.

EN FLAGRANT DÉLIT. — Lundi après-midi, vers deux heures, M. Jules Thouny, pâtissier, demeurant à Roubaix, rue de Tourcoing, se trouvant dans sa boutique, vit entrer un individu qui prit la fuite avec un gâteau ; il le poursuivit et le rattrapa cent mètres plus loin. Le voleur avait sur lui le gâteau (un gâteau de 3 fr. 50, paraît-il), plus un poulet et un corsage de velours. C'est un nommé Vital Leclercq, 36 ans, conducteur de machines, demeurant à Tourcoing, rue de la Tranquillité, déjà condamné pour coups et pour mendicité. Le corsage avait été volé par lui chez M. Hector Tonnelle, mercier, rue de Blanche-maille, où il était venu offrir du papier à lettre ; quant au poulet, il était volé chez Mme Marie Turpain, femme Serrurier, marchande de volailles, rue du Collège. Leclercq sollicite l'indulgence « pour ses quatre enfants ». Or, M. le Président lui fait remarquer qu'il n'en a qu'un, ainsi que le déclarent les renseignements de police, et Vital Leclercq attrape quarante jours de prison.

UNE INDÉLICATESSE. — Maria Vandesteene, 28 ans, demeurant à Roubaix, rue de Soubise, était employée chez M. Camille Montavon, retordeur, rue de l'Alouette ; elle a, à plusieurs reprises, emporté des écheveaux et des bobines de coton, qu'elle cachait dans son corsage. En somme, on a peu établi à sa charge, et les autres vols commis dans l'établissement restent d'auteurs inconnus. Maria Vandesteene avoue avoir volé un peu de coton « pour se faire un filet ». Quinze jours de prison, avec sursis.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du jeudi 10 janvier 1901

Présidence de M. Dassonville, président

UN ACCIDENT DE VOITURE A CROIX. — L'accident dont il s'agit remonte déjà à près d'un an, et les lenteurs inévitables de la procédure devant les Tribunaux en ont retardé jusqu'ici la solution un jugement avant faire droit, du 21 juin dernier, avait au préalable ordonner une enquête sur les circonstances de l'accident.

Le sieur Thieffry était domestique, charretier, chez M. J.-B. Decottignies, cultivateur à Croix, aux Ogiers ; il revenait un lundi matin de chercher de la drèche de genièvre, quand il eut l'idée d'atteler un tombereau et d'aller voiturer du fumier dans un champ situé rue de Maubeuge et appartenant à son patron. En lançant sa voiture sur le champ, il fut renversé et une roue passa sur la jambe droite qui fut fracturée en deux endroits.

Me Reutlet soutient la demande de Thieffry qui réclame à M. J. B. Decottignies une somme de 10.000 francs à titre de dommages-intérêts ; il soutient que l'accident est imputable à une négligence du patron, dont les chevaux étaient fringants et ombrageux, et qui, en outre, faisait conduire sans frein et sans limon.

Au nom de M. J.-B. Decottignies, Me Catelle repousse toute responsabilité ; s'appuyant sur les données de l'enquête, il soutient que c'est l'état d'ivresse de Trieffry qui est la cause unique de l'accident. Cet état d'ivresse, constaté par six témoins, a progressé toute la matinée, s'est traduite par des cris intempestifs adressés par le conducteur aux chevaux qu'il conduisait ; et ces cris ont animé ces chevaux, connus comme dociles par tout le monde, au point de faire craindre un danger par les passants. Ce sera vraisemblablement cet état d'ébriété qui aura amené la chute du charretier et les défectuosités prétendues de l'attelage n'ont eu aucune influence.

Le jugement rendu par le Tribunal est favorable à la thèse soutenue par M. Decottignies. Il déclare que Trieffry ne prouve pas que l'accident à lui survenu ait été causé par le cheval lui-même, et c'est pourtant ce qui est nécessaire pour l'applicaton de l'art. 1385 du code civil, établissant la responsabilité de plein droit des propriétaires des animaux ; les circonstances de l'accident ne sont pas connues d'une façon exacte, et il est plus vraisemblable que l'ivresse en est la cause. Il n'y a d'ailleurs aucune relation directe entre l'absence de frein et de limon et l'accident survenu à Thieffry. En conséquence, le Tribunal déboute Thieffry de ses demandes, fins et conclusions et le condamne aux dépens.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Audience du jeudi 10 janvier 1901

Présidence de M. Claustre, juge de paix

Ministère public, M. Lecomte, commissaire de police

L'audience est ouverte à deux heures. Une vingtaine d'affaires environ sont inscrites au rôle. Il n'y en eut sans doute jamais si peu ; c'est que beaucoup de contrevenants ont bénéficié de la loi d'amnistie.

Mme veuve Nys est condamnée à 1 fr. d'amende pour avoir ancré un mur sans autorisation. — 1 fr. à Delberghe François qui a négligé de faire le balayage devant son habitation. — Gadenne Henri, qui n'avait pas de plaque de contrôle à sa bicyclette, est condamné à une amende de 5 francs. — 1 fr. à Devos Emma et Leroy Emma pour divagation de chien. — Sont enfin condamnés à 5 francs pour ivresse : Défile Octave, Denot Théophile, Leclercq Jules, Vanderbeken Jules, Carette Antoine et Tesse Richard.

L'audience est levée à deux heures et demie.

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1.25
100 cartes ivoire (gravure)	2.25
100 cartes ivoire (deuil)	2.50
100 cartes ivoire deuil (gravure)	3.55
Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour	1.75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure)	2.75
Même boîte deuil, imprimées	3.50
» » » (gravure)	4.50

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST

64-66, rue de l'Alouette, Roubaix, téléphone. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. *55457*

PETITE CORRESPONDANCE

ARTISTE PEINTRE. — *Faites-vous obtenir un brevet ; faites-en la demande à la Préfecture.*

L. M. — 1. Non ; 2. Il y a plusieurs cas prévus par la loi. Aîné de veuve, étudiant, ouvrier d'art, etc., etc.

L. V. D. — Il y a des exceptions.

UN LECTEUR ASSIDU. — Il y a une école d'horticulture à Versailles.

G. G. 98. — Vous pouvez, dès maintenant, en faire la demande au chef de corps.

P. M. C. L. 661. — Adressez-vous à M. le Chef de Gare.

CONCERTS ET SPECTACLES

LES MÉLOMANES DE GAND A LILLE. — La solennité artistique qui se prépare pour le dimanche, 20 janvier, à trois heures et demie, à l'Hippodrome Lillois, est un événement qui aura un grand retentissement dans la région. La venue à Lille, pour la première fois, du célèbre Choral Mixte (200 exécutants, dont 50 dames), sous la direction de M. Oscar Roels, professeur au Conservatoire de Gand, est l'objet de toutes les conversations. En outre de l'oratorio « Noël », du grand compositeur Saint-Saëns, nous entendrons, pour la première fois, une œuvre d'un savant compositeur français, M. André Wormser, le grand-prix de Rome, auteur de « l'Enfant Prodigue » et de « l'Étoile », le ballet donné en ce moment à l'Opéra et dont on exécutera « Acis », la pastorale antique, œuvre exquise pour ténor, chœurs et orchestre.

Voici les noms des principaux solistes : Mlle Salmon, cantatrice, le sujet du Théâtre Royal de Gand, qui vient d'être engagée à l'Opéra Comique par M. Carré ; Mlle Marie Billiet, alto ; Mlle Gabrielle Step mezzo soprano ; M. Hector Dognies, ténor, et M. Emile Mechiels, baryton.

La partie instrumentale comprendra : l'Association Symphonique des concerts populaires, sous la direction de M. Ratez, et Mlle Nora Mac-Kay, jeune virtuose violoniste australienne, élève de M. Musin : elle viendra spécialement de Londres, où elle a, en ce moment, un succès considérable. Lille sera la seule ville où Mlle Mac-Kay se fera entendre avant de retourner en Australie.

Avec de tels éléments, nul doute que la vaste salle de l'Hippodrome sera comble, surtout que le prix des places est accessible à toutes les bourses. Stalles, 5 fr. ; premières, 3 fr. ; secondes, 1 fr. ; troisièmes, 0 fr. 50.

La salle sera chauffée. Le concert sera fini à cinq heures trois quarts. — On peut se procurer des billets chez tous les marchands de musique et de tabac de Lille ; les places prises à l'avance peuvent être numérotées gratuitement chez M. Français, 109, boulevard de la Liberté, Lille.

LILLE. — Pensionnat Saint-Gabriel. — La grande soirée musicale et dramatique du dimanche 27 janvier s'annonce comme un très grand succès. La partie scénique se composera principalement du beau drame de M. H. de Bornier : « La fille de Roland », en quatre actes et en vers, dont l'interprétation est confiée à un groupe d'élite d'anciens élèves.

Nous remarquons notamment, parmi les nombreux intermèdes, très variés et très intéressants : M. P. Desoutter, le distingué chanteur si goûté, inscrit pour deux numéros de premier ordre ; des gentilles parades et des saynètes-opérettes à grand spectacle par une pléiade d'élèves; deux grandes fantaisies-ouvertures par la musique du Pensionnat, sous la direction de M. A. Gabelles. Le piano d'accompagnement est confié à M. le Professeur Boidin.

Des cartes d'entrée aux prix de 1 fr. et 2 fr. sont déposées au Pensionnat, où se trouve également un plan de la salle qui permettra de retenir des places réservées et numérotées, au prix de 3 fr., jusqu'au 20 courant. Bureaux à 4 heures 1/2 ; rideau à 5 heures. La séance sera terminée vers 9 heures 1/4.

PROGRAMME DES THÉATRES

THÉATRE DE TOURCOING

DIRECTION : ALEXANDRE FILS.

Bureaux à 6 heures 1/2 — Rideau à 7 heures

Dimanche 13 janvier 1901

LA FILLE DU RÉGIMENT

Opéra comique en 2 actes

Musique de Donizetti

LE CHALET

Opéra comique en 1 acte

Musique de A. Adam

Prix des places : Loges, 2 fr. 50. — Premier parquet, 2 fr. — Deuxième parquet, 1fr. 50. — Première galerie, 1 fr. — Deuxième Galerie, 0 fr. 50.

Orchestre sous la direction de M. P. Mager.

THÉATRE DE TOURCOING. — Salle Leverrier. — Lundi 14 janvier 1901. — Bureaux à 7 heures 1/2; rideau à 8 heures. — Première représentation du plus grand succès de l'époque et par privilège de M. Louis Couvreur : « La Poupée », opéra comique à grand spectacle en quatre actes et cinq tableaux, de M. Ordonneau, musique de M. Edmond Audran.

Pilules Suisses. Exiger le timbre de l'Etat 79346d

NORD

UN ENTERREMENT MOUVEMENTÉ A ESTAIRES. — Lors de la levée du corps d'un nommé Porcq, d'Estaires, qui s'était pendu après avoir été accusé d'odieuses violences sur sa propre fille, âgée de 12 ans, des manifestations tumultueuses se sont produites.

Plus de mille personnes stationnaient devant la maison, poussaient des clameurs et chantaient des refrains grivois. On dut surseoir à la funèbre cérémonie.

L'enterrement n'a pu avoir lieu qu'à 9 heures du soir, à la lueur des torches, en présence du commissaire de police, de plusieurs gendarmes et du garde-champêtre.

MARIAGE. — Mercredi matin a été célébré en l'église Saint-Eloy, à Hazebrouck, le mariage de Mlle Marguerite Demazière, avec M. le vicomte de la Fons de la Plesnoye.

NECROLOGIE. — Mme Henri Moreau, née Marie-Louise Buisine, directrice de l'école enfantine du collège des garçons d'Armentières, est décédée mardi, après quelques jours de maladie. La défunte était âgée de 27 ans.

— Les funérailles de M. Adolphe Dilly, ancien conseiller d'arrondissement, ancien maire de la ville de la Bassée, ont eu lieu, mercredi, en cette ville au milieu d'une affluence considérable.

PAS-DE-CALAIS

UN SOLDAT VICTIME DE SON DEVOUEMENT A AIRE. — Dans un ordre du jour, le médecin-inspecteur Gentil a proclamé le courage et l'abnégation dont un infirmier, Quennehen, avait fait preuve en soignant des soldats atteints de fièvre typhoïde à la prison militaire du fort Gassion à Aire-sur-la-Lys.

Ces soldats, ayant été transférés à l'hôpital d'Aire, le médecin-major Bourcier, fit appel au dévouement de l'infirmier Léon Quennehen, alors attaché à la section de Saint-Omer.

Quennehen, un mois après les soins les plus dévoués apportés aux soldats malades, était atteint à son tour du terrible mal et mourait quatre jours après, victime de son dévouement.

UN ENFANT BRULE A ISBERGUES. — Les enfants des époux Fauvez, cabaretiers à Isbergues, étaient sortis pour jouer dans le jardin derrière la maison. Le petit Jules, sept ans et demi, avait pris dans la salle de l'estaminet des allumettes avec lesquelles il mit le feu à ses vêtements. Le malheureux enfant rentra en courant et en criant ; sa mère et une femme qui passait éteignirent les flammes, mais le jeune garçon avait été si sérieusement brûlé sur le corps et à la figure qu'il mourut le lendemain après une douloureuse agonie.

LES TULLISTES DE CALAIS. — LA REOUVERTURE DES ATELIERS. — On annonce que la chambre syndicale des patrons a décidé la réouverture des ateliers, pour lundi prochain, 14 janvier.

DECOUVERTE D'UN CADAVRE A LIBERCOURT. — M. J.-B. Defosseux, employé à la gare de Libercourt, a trouvé hier dans un fossé qui longe le quai de garage, le corps du nommé Joseph Delefosse, 29 ans, célibataire, demeurant à Libercourt, secrétaire de l'« Avenir du Prolétariat ».

Le malheureux était descendu du train de Douai la veille, à 8 heures et demie.

On présume qu'il a longé les quais pour se rendre à son domicile et que, trompé par l'obscurité, il sera tombé dans le fossé qui mesure environ 2 mètres de profondeur.

MARIAGE. — Mardi à onze heures a été célébré en l'église d'Eperlecques el mariage de Mlle Marie de Givenchy, avec M. Arthur Dumas, ancien capitaine de spahis.

NECROLOGIE. — M. Georges Mamelin, commissaire-priseur à Boulogne-sur-Mer, vient d'être atteint dans se plus chères affections en la personne de sa mère, Mme Mamelin-Blaquart, décédée dimanche, à l'âge de soixante ans, des suites d'une longue maladie.

BELGIQUE

PROJET DE LOI SUR LE VOLONTARIAT. — Un projet de loi modifiant certaines dispositions législatives en matière de milice, a été soumis à la Chambre, par MM. Vernaegen, Levié, Delporte, Mabille et de Ponthière. Ce projet vise principalement à favoriser le volontariat et serait de nature, moyennant quelques transformations à résoudre presque complètement le problème militaire.

LA QUESTION MILITAIRE. — L'OPINION DU PAYS CATHOLIQUE. — L'association catholique de Liège avait organisé un referendum sur la question militaire. En voici les résultats. Sixcent sept réponses ont été envoyées au bureau. L'unanimité s'est réalisée sur la réduction du temps de service ; les termes proposés sont de 18 à 8 mois. Les cinq sixièmes des réponses n'admettent pas l'augmentation du contingent. Elles indiquent diverses réformes propres à assurer les intérêts de l'ordre et de la solidité de l'armée.

La très grande majorité s'est prononcée en faveur du volontariat ; cinquante voix seulement sont favorables au service personnel. A quelques rares exceptions près, les associations réclament les immunités ecclésiastiques. Il y a majorité également pour réclamer le maintien du remplacement, en attendant le volontariat généralisé.

DECOUVERTE D'UN CADAVRE. — SUICIDE PROBABLE. — Jeudi matin, des ouvriers se rendant à leur travail à la carrière de MM. Dutoit frères, à Barges, aperçurent un homme couché au fond de l'excavation. S'étant approchés pour lui porter secours, Ils constatèrent, non sans stupeur, que l'individu avait le crâne et la jambe droite broyés et portait de multiples contusions. Après examen de M. le docteur Delbecque, le cadavre fut envoyé au dépôt mortuaire du Cimetière du Sud où l'on parvint à établir son identité. C'est un journalier, Alphonse Mourman, dit Bacchus, âgé de 48 ans, sans domicile fixe.

D'après certaines constatations, il résulterait que Mourman se serait volontairement donné la mort. Suivant la route de Rongy il a dû traverser les champs pour arriver à la carrière de MM. Dutoit, où il se serait précipité d'une hauteur de 50 mètres.

BRUXELLES

VICTOIRE FEMINISTE. — Le Conseil des Hospices de Bruxelles, dérogeant aux usages reçus, vient d'agréer une doctoresse en medecine aux fonctions de chef de service. Dans sa dernière réunion, ce Conseil a nommé Mme Delcourt-Derscheid, médecin en chef de l'orphelinat des filles.

ANVERS

DEUX VICTIMES DU PATINAGE. — UN OFFICIER NOYE. — Le patinage a fait deux victimes mercredi après-midi. Vers 2 heures, le lieutenant Van Dueren, du régiment du génie, s'aventura sur la glace du fossé des fortifications, derrière la caserne du régiment à Berchem. Lorsque le lieutenant eut fait quelques pas, la glace céda et le malheureux disparut dans un trou. A cinq heures, le corps n'avait pas encore été repêché.

Un jeune homme, inconnu jusqu'ici, s'est noyé en patinant, dans le fossé des fortifications, près de la porte Louise, à Borgerhout. Le corps n'est pas repêché jusqu'ici.

MONTIGNY-SUR-SAMBRE

UNE AFFAIRE MYSTERIEUSE. — La nuit de mercredi à jeudi, on a trouvé, dans les dépendances des usines du Marais, à Montigny-sur-Sambre, un gamin de 14 ans, Omer Dellabroux, de Gilly, portant une plaie béante au cou. Cet enfant était sans connaissance. On l'a transporté à l'hôpital de Châtelet.

Il n'est pas encore revenu à lui et n'a donc pu donner aucun détail sur ce qui lui est arrivé. La rumeur publique croit qu'il s'agit d'un crime.

Le Parquet de Charleroi s'est rendu au Marais. Un contremaître, nommé D..., a été arrêté.

COURTRAI

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1900. — Voici le relevé général du mouvement de la population de résidence, dite de droit, en 1900 : Entrées. — Par naissances : hommes, 533 ; femmes, 507 ; par établissement de résidence : hommes, 897 ; femmes, 1.031. Total, hommes, 1.430 ; femmes, 1.538 . Total général 2.968.

Sorties. — Par décès : hommes, 353 ; femmes, 384 ; par translation de résidence ailleurs : hommes, 888; femmes, 944. Total, hommes : 1.241 ; femmes, 1.328; Total général, 2.569.

Excédent des entrées sur les sorties : hommes 189; femmes, 210. Total, 399 .

Immigrations. — Hommes, 95 ; femmes, 117. Total. 212. Emigrations. — hommes, 153 ; femmes, 135. Total, 288. Différence des immigrations sur les émigrations, 76 à déduire de l'excédent des entrées, ce qui fait un total de 323 à ajouter au chiffre de la population du 31 décembre 1899 qui s'élevait à 33.689 habitants de telle sorte que la population de Courtrai au 31 décembre 1900 se monte à 34.012.

Dans ce nombre ne sont pas compris les 123 militaires qui tiennent garnison à Courtrai.

TOURNAI

L'ASSASSINAT DE M. L'ABBE CARPENTIER PAR UN BANDIT ESPAGNOL. — RECIT OFFICIEL. — Nous avons rapporté la mort affreuse de M. l'abbé Léon Carpentier, prêtre missionnaire, originaire de Tournai,qui fut assassiné le 21 juin dernier par un brigand espagnol, au cours d'un voyage qu'il faisait de Panticosa à Cauterets, à son retour d'Amérique.

Par l'entremise de M. le sénateur Stiénon du Pré, la famille de l'infortunée victime a pu recevoir de la légation belge en Espagne, la relation officielle de ce triste évènement. Voici ce document :

« M. Léon Carpentier, prêtre, est arrivé aux Bains de Panticosa dans l'une des voitures qui font le service entre Sabiñánigo et l'établissement.

Il s'est adressé, à la porte du bureau, au nommé Pedro Maza pour lui demander s'il voulait le lendemain le conduire à Cauterets. Pedro a refusé, mais alors Antonio Cajat Maza, « alias » Caen, s'est approché de M. Carpentier et lui a offert de le guider moyennant sept francs.

Antonio Cajat s'est alors procuré chez son oncle Antonio Betion, une pique comme celle dont se servent les guides.

Le jour suivant, à quatre heures du matin, M. Carpentier entreprit le voyage avec Cajat. Il emportait une valise et une couverture de voyage. A une distance de dix à onze kilomètres de la frontière française, Cajat s'éloigna du chemin, et s'approcha, à 1217 mètres de là, du bord du lac Bramateso. Les voyageurs arrivèrent à ce point entre 7 et 8 heures du matin.

Comme M. Carpentier s'était mis à déjeuner, Cajat l'assaillit par derrière et lui donna plusieurs coups de sa pique, jusqu'à ce que la mort s'ensuivit presque tout de suite. Après avoir dépouillé le cadavre Cajat le jeta dans le lac, emportant les valeurs, une montre, la valise et la couverture. L'assassin se rendit ensuite à Cauterets et en revint le jour suivant, soit le 22 juin.

Les restes du prêtre furent découverts le 18 juillet flottant sur les eaux du lac. Ils furent inhumés le 23 après l'autopsie au cimetière catholique de Panticosa.

Une information judiciaire a été ouverte à charge de Antonio Cajat Maza, dit Caen, du chef d'assassinat et de vol, avec les circonstances aggravantes d'abus de confiance, d'attaque dans un lieu solitaire et d'offense au caractère sacerdotal, crime qui entraine la peine de mort conformément aux articles 102 et suivants du code pénal. »

AUX DESERTEURS. — La loi d'amnistie permet aux déserteurs de se présenter, pour faire lur soumission, soit au commandant de la province, soit à leur chef de corps.

Afin d'éviter des difficultés et des ennuis aux intéressés, il est porté à leur connaissance que les bureaux de la province du Hainaut, sont situés à Mons, Enclos des Carmélites n. 14 et qu'il peuvent s'y présenter les jours ouvrables de 10 à 11 heures et demie.

MOUSCRON

A PROPOS DU VOL A L'EGLISE DES RR. PP. BARNABITES. — Nous avons relaté dans notre précédent numéro à la suite de quelles circonstances deux escrocs avaient été surpris en flagrant délit de vol à l'église des RR. PP. Barnabites et conduits à la gendarmerie. Dans la matinée de jeudi, les prisonniers ont été transférés à Courtrai où, après avoir été interrogés par M. le juge d'instruction Dujardin, ils ont été incarcérés à la maison d'arrêt. Cette affaire ne tardera guère à venir devant le tribunal correctionnel.

Nous avons appris, d'autre part, que, des vols au moyen de la glu ont été constatés également dans les troncs de l'église Saint-Barthélemy. Ainsi que nous le disions hier il est probable que les deux individus étaient des professionnels.

UN VOL DANS UNE MAISON OUVRIERE. — Hier matin vers 5 heures M. Prudent Vandevenne et sa femme habitant au bois Fichaux s'étaient rendus comme de coutume à leur travail. Le soir en rentrant ils constatèrent que tous les meubles de la maison avaient été fouillés et quantité d'objets, consistant en deux chemises blanches, un réveil matin, deux costumes d'homme, un veston, un gilet de chasse, une robe, un veston, des paires de bottines et de sabots ainsi que plusieurs provisions de comestibles avaient disparu. Le cambrioleur avait pénétré dans la maison après avoir fracturé le volet d'une fenêtre et ouvert le châssis à guillotine. M. Vanfleteren, commissaire adjoint de police a ouvert une enquête.

RECKEM. — Miliciens de la levée de 1901. — Le tirage au sort aura lieu à la Maison communale de Lauwe, le 26 janvier 1900, à 8 heures du matin.

Basyn Cyrille, Beauprez Jules, Chombar Jean-Baptiste, Cottens Emile, Cousinne Denis-Henri, Cousinne Denis-Joseph, Daels Achille, Deceuninck Albert, Delberghe Achille, Delie César, Delrue Auguste, Delrue Gustave, Deman Arthur, Deruyck Cyrille, Devos Alfred, Ducatteeuw Cyrille, Douterluingne Henri, Facon Emile, Foulon Emile, Gabriels Cyrille, Grégoire Albert, Huyvaert Jean-Baptiste, Lemey Jules, Maes Julien, Misplaere Jérôme-Arthur, Nolf Théophile, Olvœt Charles, Phalempin César, Phalempin Jérôme, Poblome Julien, Quartier Jules, Saelen René, Saelens Cyrille, Seynaeve Emile, Spriet Gustave, Tyvaert Emile, Vandenbogaerde Désiré, Vandenbogaerde Gustave, Vandevelde René,Vanhoutte Henri, Vanoverschelde Jules, Warlop Omer, Wastyn Alfred, Wyseur Charles.

Le Conseil de milice aura lieu le mardi 26 février 1901 au local des Grandes-Halles, à Courtrai.

LA CONSTIPATION ET L'INFLAMMATION

SONT VAINCUES PAR

LES GRAINES DE SANTÉ VÉGÉTALES

(marque déposée)

graine naturelle de Psyllium, épurée par un procédé spécial de la maison

préparées par **Jules BARBRY**, botaniste-herboriste

11, Rue du Bois, 11, ROUBAIX

Les **Graines de Santé** végétales dont la popularité est justifiée par leur efficacité incontestable, ne sont pas un médicament, elles peuvent être prises sans crainte à tout âge en tous temps et en toutes circonstances, elles suppriment rapidement **la constipation, les coliques, l'inflammation de l'estomac et des intestins, l'échauffement et les digestions laborieuses.**

Prix de la boîte : **1 fr. 25**; *6 boîtes :* **7 fr.**

Inutile de demander les **Graines de Santé** dans d'autres maisons. *M. Barbry* n'a pas de dépositaires.

HUNYADI JANOS

UN VERRE A JEUN PURGE AGRÉABLEMENT

L'ANTIDOLORINE. — Nouvelle médication pour la **guérison infaillible** et en quelques heures de tous les **rhumatismes** anciens ou récents, des **douleurs** et de la **goutte**. Le flacon pour un traitement **4,50. L'onction antidolorine** pour l'**usage externe** guérit **foulures, points, névralgies**, et dissipe immédiatement la **DOULEUR**. Le flacon **2 fr.** L'efficacité des remèdes est garantie. En dépôt pharmacies : Buisine, à Lille; Couvreur, à Roubaix; Sarrazin, au Blanc-Seau; Bruneau, à Tourcoing; Lagneau, à Lys; Fonder, à Mouscron; Brame, à Tournai; Bossaërt, à Courtrai. 67400

GUIDE PRATIQUE des propriétaires et locataires, *leurs obligations, droits et devoirs réciproques par G.* ANSART, Secrétaire du Conseil des Prud'hommes de Roubaix. Edition populaire, prix **Trente centimes**, chez tous les libraires et marchands de journaux.

BULLETINS FINANCIERS

du jeudi 10 janvier 1901

PARIS, 10 janvier 1901.

Les cours d'aujourd'hui sont peu différents de ceux d'hier ; l'animation fait toujours défaut dans les groupes autres que celui des fonds d'Etat. Le Trois approche du cours de 102 et varie de 101.88 à 101.95. L'Extérieure est la valeur du jour ; elle se traite de 71.72 à 71.55.

BRUXELLES, 10 janvier 1901.

Faiblesse accentuée au terme. Brésil 63, Extérieure 70 11/16, Métropolitain 590, Rio-Tinto 1465.

Le comptant est moins actif et la lourdeur d'hier dégénère en faiblesse. La rente reste fixée à 95.50 et 95.525. Peu de changements en lots de villes. Aux banques l'Africaine et l'Outre-Mer continuent à rétrograder à 107 et 114 et à 483.75 et 211.25. Les chemins de fer se tassent de nouveau. Chemin du Congo 2285 et 9650. Un peu d'hésitation aux trains : Belgrade 96.25. Russe-Française 189. Internationale de Tramways, 255 et 160. Les sidérurgies n'échappent pas au mouvement de recul : Baume et Marlpent 740, Providence 2825. Même situation de lourdeur aux charbonnages et aux zincs. Nous relevons quelques cours peu intéressants aux glaceries : les valeurs d'éclairages inscrivent des cours relativement faibles : Ordinaire Electricité d'Anvers 95, Electricité et Hydraulique 235. Les coloniales perdent encore du terrain : Katanga ordinaire 1575. Aux diverses ce sont encore les Belge-Roumaine à 167.50 et 86, et les Prahova qui montrent encore le plus d'activité. Aux étrangères, la Métallurgique Roumaine à 351.25 sont un prix favorable pour le portefeuille.

L. VAN DE KERKHOVE, Directeur de la Belgique Financière
Rue Marie-Thérèse, 106-108, Brux. (Tél. 2917 et 4096.)

Réponse par lettre à toute demande de renseignements accompagnée d'un timbre de 25 centimes.

Comptoir Financier Fr. De Cooman

ROUBAIX — 14, rue St-Georges

TOURCOING — 8, Boulev. Gambetta

AGENCES

ABBEVILLE	LE CATEAU	MONTDIDIER
AMIENS	CHARLEVILLE	NANCY
ANGERS	CHATEAUROUX	NANTES
ANGOULEME	COMINES	PARIS
ANVERS	DOUAI	PERONNE
ARMENTIERES	DUNKERQUE	PERUWELZ
ARRAS	ELBŒUF	REIMS
BAILLEUL	EPINAL	REMIREMONT
BEAUVAIS	FECAMP	RENNES
BORDEAUX	FOURMIES	ROUEN
BOULOGNE	GAND	SAINT-QUENTIN
BRUXELLES	LE HAVRE	SEDAN
CAEN	LEUZE	TOURNAI
CALAIS	LILLE	VALENCIENNES
CAMBRAI	LYON	
CAUDRY	MAUBEUGE	

Paiement sans aucun frais de coupons français, belges et étrangers. Renseignements gratuits.

ORDRES DE BOURSE

Les opérations se traitent, titres contre argent, argent contre titres. Courtage un franc par mille, sans aucuns frais supplémentaires pour toutes les opérations effectuées aux bourses belges.

La Maison ne se charge d'aucune opération à terme.

LA PUBLICITÉ

L'annonce est l'intermédiaire le plus intelligent entre le *Producteur*, le *Négociant*, le *Marchand*, le *Consommateur*. *Elle* remplace l'offre directe et s'impose à tous aujourd'hui.

MARCHES A TERME

ROUBAIX-TOURCOING, 10 janvier. — Laines peignées, type courant. — Tendance soutenue.

5.000 sur février, 25.000 sur avril, 35.000 sur mai, 15.000 sur mai, 5.000 sur juin. — Total de la journée : 85.000 kilos dont 10.000 report.

ANVERS, 10 janvier. — Tendance soutenue. — Total : 115.000 kilos.

TERME	LAINES PEIGNÉES Roubaix-Tourcoing PRÉCÉD.	JOUR	ANVERS PRÉCÉD.	JOUR	COTONS LE HAVRE OUV.	CLOT.
JANVIER ..1901	4.05 ./.	4.02 ./.	4.02 1/2	4.02 1/2	63 62	63 50
FÉVRIER	4.05 ./.	4.02 ./.	4.02 1/2	4.01 1/2	63 25	63 12
MARS	4.12 ./.	4.10 ./.	4.02 1/2	4.01 1/2	62 87	62 75
AVRIL	4.15 ./.	4.12 ./.	4.07 1/2	4.07 1/2	62 50	62 37
MAI	4.15 ./.	4.12 ./.	4.10 ./.	4.07 1/2	62 25	62 12
JUIN	4.15 ./.	4.15 ./.	4.10 ./.	4.07 1/2	62 00	61 87
JUILLET	4.15 ./.	4.15 ./.	4.10 ./.	4.10 ./.	61 87	61 75
AOUT	4.17 ./.	4.17 ./.	4.12 1/2	4.10 ./.	61 75	61 62
SEPTEMBRE	4.17 ./.	4.17 ./.	4.12 1/2	4.10 ./.	60 87	60 75
OCTOBRE	.... ./.	.... ./.	4.12 1/2	4.12 1/2	56 75	56 62
NOVEMBRE	.... ./.	.... ./.	4.12 1/2	4.12 1/2	54 00	53 87
DÉCEMBRE	.... ./.	.... ./.	4.12 1/2	4.12 1/2	53 50	53 37

LAINES. — Le Havre, 10 janvier. — (Télégramme de M. G. Degoy.) — Marché soutenu. Ventes 300 balles.

Janvier 120, février 124 mars 124.50, avril 125, mai 125.50, juin 126, juillet 126.50, août-septembre 127, octobre-novembre 127.50.

COTONS. — Le Havre, 10 janvier. — Le marché est calme. On a fait 5.300 balles. En disponible : pas d'affaires.

Marchés divers

PARIS-LA VILLETTE, 10 janvier. — Bœufs : amenés, 2.358; vendus, 2.148; 1re qualité 1.42; 2e. 1.20; 3e, 0.94. — Vaches : amenées, 1.231; vendues, 1.111; 1re qualité, 1.36; 2e. 1.18; 3e, 0.78. — Taureaux : amenés, 241; vendus, 200; 1re qualité, 1.12; 2e. 0.92; 3e. 0.78. — Veaux : amenés, 1.660; vendus, 1.440; 1re qualité, 2.00; 2e, 1.90; 3e. 1.70. — Moutons : amenés, 20.582; vendus, 18.500; 1re qualité, 1.92; 2e. 1.62; 3e. 1.32. — Porcs gras : amenés, 4.485; vendus, 4.485; 1re qualité, 1.22; 2e, 1.20; 3e, 1.18.

ARRAS, 10 janvier. — Veaux et porcs gras. — On a amené 50 veaux et 72 porcs. Les veaux se sont vendus de 1.05 à 1.30 prix qui n'avait pas été atteint depuis longtemps les porcs se sont vendus de 0.85 à 1 franc. Le tout au kilo.

UNE GARANTIE POSITIVE.

L'huile de foie de morue que contient l'Emulsion Scott est de qualité absolument supérieure.

VICTOR BEAUFRÈRE

Chacun sait qu'il y a de nombreuses qualités dans les marchandises mises en vente et même dans celles servant à l'alimentation comme le lait, le beurre, le fromage. De même, il y a de nombreuses qualités d'huile de foie de morue qu'il est difficile de déterminer, même pour un pharmacien, à moins d'avoir quelque garantie ou un nom qui porte en lui-même une certitude absolue de garantie.

Il n'y a positivement qu'une façon de profiter de tous les bienfaits qu'il soit possible de retirer de l'huile de foie de morue. Cette manière, beaucoup la connaissent ; mais, pour ceux qui ne la connaîtraient pas, nous prenons plaisir à l'expliquer par la lettre suivante :

St-Paterne (Indre-et-Loire) le 3 juillet 1900.

Messieurs, lorsque j'eus l'heureuse idée de m'adresser à vous, il y avait environ onze mois que mon petit garçon était malade.

Eprouvé d'abord à l'âge de six mois par une dentition très laborieuse, cet enfant fut atteint d'une grave bronchite qui l'amena à un inquiétant état de faiblesse. Sa figure et son corps s'étaient, en outre, converts d'une quantité innombrable de boutons qui se transformèrent en croûtes suppurantes. Nous avions essayé en vain plusieurs remèdes qui nous avaient été recommandés et nous étions véritablement désolés de voir tous nos soins et toutes nos dépenses rester sans résultat. Après avoir lu dans un journal une lettre qui vous avait été adressée au sujet d'un enfant souffrant de la même affection que le mien, je me décidai à essayer l'Emulsion Scott.

A peine mon enfant en avait-il pris depuis huit jours que nous constations déjà une sensible amélioration dans son état les couleurs et la gaieté lui revenaient, la toux avait cessé, les croûtes avaient complètement disparu et, fait remarquable, l'enfant avait, en un mois, augmenté de cinq kilos. Aujourd'hui, grâce à l'Emulsion Scott, il est en parfaite santé, c'est vous dire combien nous sommes heureux d'avoir employé l'excellente Emulsion Scott et combien nous vous sommes reconnaissants.

Agréez, Messieurs, les meilleurs remerciements de votre tout dévoué : Beaufrère.

Vous pouvez être absolument certain qu'en prenant l'Emulsion Scott vous absorbez la meilleure qualité d'huile de foie de morue médicinale que produise la Norwège. Vous pouvez être assurés qu'en prenant cette huile dans une forme ne troublant pas la digestion, elle est promptement absorbée dans le sang et facilement assimilée. L'Emulsion Scott contient aussi des hypophosphites de chaux et de soude et de la glycérine et nous pouvons positivement affirmer que cette combinaison, cette forme particulière d'huile de foie de morue que représente l'Emulsion Scott ne peut se trouver au monde dans aucune autre préparation.

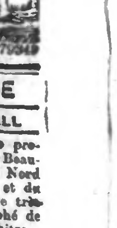

L'Emulsion Scott est agréable au goût et, de fait, le plus agréable remède qu'on puisse prendre. Elle remplit d'ailleurs, en tous ses détails, toutes les conditions requises par le corps médical.

Essayez donc la véritable Emulsion Scott, cela en vaut vraiment bien la peine. Vous la reconnaîtrez aisément à notre marque de fabrique qui se trouve sur l'enveloppe de chaque flacon authentique.

LA VIE SPORTIVE

FOOTBALL

RACING CLUB ROUBAISIEN. — Dimanche prochain, 13 janvier, à deux heures et demie, rue de Beaumont, match comptant pour le championnat du Nord entre les équipes premières de l'Iris Club Lillois et du Racing Club Roubaisien. Ce match promet d'être très intéressant, car jusqu'ici l'équipe lilloise a triomphé de tous ses adversaires dans le championnat. — Arbitre : M. Dubois.

A deux heures et demie, au Vélodrome Lillois, match comptant pour le championnat du Nord entre les équipes deuxièmes de l'Iris Club Lillois et du Racing Club Roubaisien. Jusqu'à présent, l'équipe roubaisienne tient la tête dans sa série. Espérons la voir triompher encore di-